



**Conseil exécutif 2015-2016 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
Réunion 9
Mardi 22 septembre 2015
11h30
Local A9-146
Procès-verbal**

Abréviations pouvant être utilisées pour alléger le PV

AGED = Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke

AG = Assemblée générale de l'AGED

CA = Conseil d'administration de l'AGED

CE = Conseil exécutif de l'AGED

CM = Conseil des membres de la FEUS

FEUS = Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

ODJ = Ordre du jour

PV = Procès-verbal

REMDUS = Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke

RGs = Règlements généraux

VP Acad = Vice-Présidente aux affaires académiques de l'AGED

VP Admin = Vice-Président aux affaires administratives de l'AGED

VP Comm = Vice-Présidente aux communications de l'AGED

VP Commandites = Vice-Président aux relations professionnelles de l'AGED

VP Exéc = Vice-Président Exécutif de l'AGED

VP Externe = Vice-Président aux affaires externes de l'AGED

VP Social = Vice-Président aux affaires sociales et sportives de l'AGED

UdeS = Université de Sherbrooke

Présents :

- Président = Philippe Bédard
- Trésorier = Félix Brissette
- VP Acad = Valéry Gauthier
- VP Admin = Nicolas Désilets-Laforge
- VP Comm = Stéphanie Bélanger
- VP Exéc = Charles-Olivier Parent
- VP Externe = Olivier Surprenant
- VP Social = Gabriel Bérubé-Bouchard

Absents :

- VP Commandites = Emmanuelle Boilard

Observateurs :

- Audrey Baron
- Anne-Marie Dupuis
- Christophe Tellier
- Félix St-Vincent Gagné

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est constatée à : 11h30.

2. Désignation du praesidium :

- Président = Président ;
- Secrétaire = VP Admin.

3. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2015

Adopté à l'unanimité.

5. Affaire spéciale**5.1. AGEMBA (Association générale des étudiants au MBA)**

À la dernière rencontre du CE, les exécutants ont pris connaissance de l'existence de l'AGEMBA. Nous avons constaté que l'AGEMBA cotisait illégalement ses membres et nous nous questionnons sur le rôle de cette association étudiante. Pour discuter de la situation, le CE a invité la présidente de l'AGEMBA : Stéphanie Brouillard.

Stéphanie Brouillard explique que, principalement, l'AGEMBA se sert des cotisations de ses membres pour payer la mosaïque des étudiants au MBA à la Faculté d'administration ainsi que les activités d'intégration.

Le CE de l'AGED remet en doute la pertinence et la légitimité de l'association étudiante. Pourquoi les étudiants et étudiantes en Droit-MBA auraient-ils besoin d'une association étudiante pour le peu de services qu'offre cette dernière ?

Stéphanie Brouillard répond que leur statut d'association étudiante leur donne un poids au niveau du REMDUS. En effet, cela leur assure un siège au Conseil d'administration du Regroupement. Elle demande une suggestion de la part du CE de l'AGED.

Le CE suggère que l'AGEMBA s'associe directement avec le REMDUS.

Stéphanie Brouillard propose que, d'ici vendredi le 25 septembre, un des membres du CE de l'AGED aille à une rencontre réunissant les membres de l'exécutif de l'AGEMBA provisoirement à son acceptation comme membre du REMDUS.

La proposition est reprise par Philippe Bédard.

Nicolas Désilets-Laforge appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Affaires courantes

6.1. Projet AGED

Huis clos.

À la suite du huis clos, le CE désire sonder les membres sur les questions suivantes :

- I. Selon vous, quels sont les points forts de l'Endroit ?
- II. Selon vous, quels sont les points faibles de l'Endroit ?
- III. Selon vous, quels sont les aspects de l'Endroit qui pourraient être améliorés ? Comment ?
- IV. Avez-vous d'autres commentaires à formuler au sujet de l'Endroit (installations, activités, etc.) ?

6.2. Politique de publication

Pour ce qui est des publications sur le groupe Facebook de l'AGED, il faudrait définir ce qui est publié à titre personnel et à titre d'exécutant.

Charles-Olivier Parent pense que ce qui devrait être publié par la VP Comm devraient être des choses en lien avec les RGs et avec le mandat du CE.

Valéry Gauthier doute de l'efficacité de cette façon de faire pour certaines communications pressantes.

Philippe Bédard pense qu'il faudrait user de jugement pour ce qui a trait aux publications sur le mur de l'AGED. On doit aussi signer « - Votre CE ».

Charles-Olivier Parent propose que tout ce qui relève du mandat de l'exécutant de l'AGED, des RGs ou des résolutions adoptées en CE soit publié par la VP Comm. À titre d'exception, lorsque la publication doit être rendue publique de façon urgente ou lorsque la publication peut être faite à

titre personnel, l'exécutant peut publier sur le groupe, immédiatement, à sa libre discrétion.

Philippe Bédard appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Rapport 5@8

Philippe Bédard a rencontré Mme Noël la semaine passée et la direction de la Faculté de droit appuie l'AGED dans ses démarches contre la décision du rectorat de couper toutes les prolongations d'activités avec alcool jusqu'à l'instauration de nouvelles règles.

Le lendemain du *beer bash* de Génie, le Président de l'AGED est allé rencontrer M. Frère, Responsable de la prévention, pour mettre moult faits au clair au sujet des accrochages qui ont eu lieu durant les prolongations d'activités avec alcool en Droit et en Génie.

Rosalie Clouâtre-Trudeau, Présidente du Comité Promo, est en train d'écrire un rapport concernant les événements qui ont eu lieu à la Faculté de droit durant les activités en question.

Dès que le rapport sera final, il sera publié sur le mur du CE de l'AGED.

On recommande la création d'un comité avec tous les représentants pour les événements de toutes les facultés afin d'assurer la circulation des informations.

6.4. Retour sur cours d'autodéfense

Philippe Bédard s'est renseigné sur les cours d'autodéfense. Il a trouvé un contact d'une professeure de cours d'autodéfense pour femmes. Il faudrait 20 personnes pour un cours de 4 heures. Il faut statuer sur une date. Pour l'instant, nous avons eu que des demandes venant de femmes et, étant donné qu'il y a une forte majorité de femmes à la Faculté de droit, le service serait offert que pour les femmes.

La semaine 8 serait préférable.

Philippe Bédard propose le 27 et 28 octobre comme date où les cours se tiendraient, si possible, selon les disponibilités de la professeure.

Nicolas Désilets-Laforge appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5. Comparaison prix bouffe Costco

Valéry Gauthier a trouvé des barres tendres à moindre prix.

7. Affaire nouvelle

7.1. Suggestions de traiteur, de thématique, de bouteilles de vin, d'idées, etc. pour le cocktail Cain du 4 novembre prochain

Après que Philippe Bédard ait parlé à Emmanuelle Boilard, celle-ci désire trouver une meilleure thématique que l'année passée pour ce cocktail.

Valéry a parlé à Meriem Bouchibi qui travaille au *Chocolat favori*. Ses supérieurs sont prêts à embarquer dans une idée de dégustation de chocolat pour l'événement.

Valéry Gauthier propose un thème champagne et chocolat.

Nicolas Désilets-Laforge appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Varia

Caduc.

8. Fermeture de la réunion

La fermeture de la réunion est constatée à : 12h57.